



Déclaration intersyndicale CNAS 27 juin 2013

Dans le contexte actuel de régression sociale généralisée, qui se traduit par l'amplification de l'attaque continuelle de la protection sociale (franchises, non remboursements...), la destruction massive des emplois, la dégradation des conditions de vie..., les agents de l'Etat et leur famille, à l'instar de l'ensemble des citoyen-nes, rencontrent de plus en plus de difficultés à vivre décemment.

L'action sociale se trouve de plus en plus sollicitée, elle est de plus en plus mise à contribution pour celles et ceux qui ne disposent plus que de ce biais pour les aider à faire face à des situations difficiles ou améliorer leur quotidien.

Pour autant, pour les organisations syndicales, l'action sociale ne saurait se substituer à une politique salariale injuste, elle ne doit pas être mise en balance avec la nécessaire revalorisation du traitement.

La question des salaires demeure centrale et elle passe nécessairement par l'ouverture de véritables négociations au sein de la Fonction publique. L'annonce de la poursuite du gel du point d'indice en 2014 est inacceptable.

L'action sociale n'a pas vocation à résoudre tous les problèmes engendrés par des revenus trop modestes et l'augmentation du coût de la vie.

Mais dans la conjoncture actuelle, son financement ne doit en aucun cas pâtir des restrictions budgétaires, l'action sociale doit au contraire jouer pleinement son rôle qui « vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Nous exprimons ainsi notre exigence de voir maintenu le financement des actions existantes, d'assurer le budget permettant de répondre à l'ensemble des demandes.

Par ailleurs, les organisations syndicales du ministère revendiquent l'évolution du budget de l'action sociale afin de mener une politique qui soit en adéquation avec les besoins des agents.

Aujourd'hui, nous demandons une revalorisation minimum de 15% des plafonds de ressources ainsi qu'une hausse significative du montant de l'aide au déménagement.

Les plafonds de ressources n'ont pas été revalorisés depuis 2009, alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 7.27% entre janvier 2008 et janvier 2013 selon l'INSEE.

Ces revendications sont légitimes au regard des besoins des agents et ne sont pas démesurées en comparaison des revalorisations obtenues en 2011 pour les prestations interministérielles. Pour rappel: le montant d'aide des prestations garde d'enfant (CESU) a été revalorisé de 10% pour chaque tranche, les plafonds de ressources du Chèque Vacances ont eux été revalorisés de 15%, avec la création d'une tranche à 30% de bonification de l'Etat.

Pour les organisations syndicales, l'action sociale est au cœur des préoccupations des agents, titulaires ou non, actifs ou retraités. Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté(e)s aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.

Les organisations syndicales envisagent de poursuivre les travaux en cours sur les différents champs de l'action sociale et la mise en adéquation de la politique menée avec l'évolution de la population des agents du ministère afin de mieux prendre en compte l'ensemble des besoins des agents. Elles exigent que le ministère s'engage également dans cette voie.



En réponse à la déclaration intersyndicale, le ministère s'engage à préserver les crédits d'action sociale pour 2014 et à ne pas leur faire porter les efforts budgétaires, demandés à l'ensemble des ministères.

Suite à la proposition de l'intersyndicale de revalorisation des plafonds de ressources pour les prestations ministérielles et de hausse du montant de l'aide au déménagement, Le Comité national d'action sociale a voté :

- La revalorisation de 15% des plafonds de ressources pour toutes les prestations ministérielles:
 - 14 voix pour (organisations syndicales)
 - 10 voix contre (administration).
 - Le ministère propose quant à lui une revalorisation de 10% des plafonds de ressources ;
- La revalorisation de 10% des montants de l'aide au déménagement:
Pour à l'unanimité.